

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 novembre 2023**



**Bénése
Marenne**

DATE DE CONVOCATION 6.11.23

DATE D’AFFICHAGE 6.11.23

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 20

Présents 18 Votants 19

L’an deux mille vingt-trois, le 14 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET, maire,

Etaient présents : MM MONET Jean-François, Mme ROYER-SPAGNA Nathalie, Mme JOURAVLEFF Chantal, M NICOLAS Damien, Mme WENZINGER Jeanne, M LABORIE José, M GEMAIN Nicolas, Mme HERVE Cindy, M HICAUBER Jean-Pierre, M JANU Jean-Jacques, M Benoît LARROQUE, Mme LAGESTE Sophie, M CHIRLE Benoît, Mme Gaëlle DE BRITO GONCALVES, M CUCIS Jean-Claude, M MONDENX Patrick, Mme BALET Corinne, Mme AZPEITIA Alexandrine

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M GAUTHERIN William, Mme BENQUET Muriel

Absents :

Absents ayant donné pouvoir : M Gautherin à M Monet

Mme Nathalie ROYER SPAGNA est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION Du CR du 27 septembre 2023

1. FINANCES

- a. Participation voyages scolaires : abrogation de la délibération 230829-3 : modification du nom de l’adjointe dans le préambule
- b. Stérilisation des chats errants : subvention à l’association l’Abri
- c. Syndicat du chenil de Birepoulet : retrait de la commune de Tarnos

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. RIFSEEP : abrogation de la délibération 230829-8 : absence d’avis du CST

3. URBANISME

- a. Opération Campaner : principe d’acquisition logements par HSA
- b. PLUI : renoncement à emplacement réservé BEN 09

4. RAPPORTS D’ACTIVITES

- a. Syndicat mixte de Rivières Côte Sud – année 2022

5. Questions diverses

- a. Comptes-rendus des commissions municipales
- b. Informations diverses

Délibérations à ajouter à l’ordre du jour :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

M Jean-François MONET, maire, ouvre la séance par la validation du compte-rendu du conseil municipal en date du 27 septembre 2023. Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

AJOUT DE QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire, évoque ensuite les questions à l'ordre du jour.

DCM 231114-1 PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES – ABROGATION DELIBERATION 230829-3 – NOUVELLE DELIBERATION
--

Rapporteur : Jean-François MONET

Madame Azpeitia Alexandrine, adjointe au maire en charge des finances fait part à l'Assemblée de plusieurs demandes de participation financière pour les élèves bënësois fréquentant les écoles ou les collèges publics ou privées dans le cadre de voyages scolaires.

Madame Azpetitia Alexandrine propose au conseil municipal de voter un montant forfaitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer la participation de la commune aux voyages scolaires comme suit :
 - o Coût du voyage scolaire à charge de la famille inférieure à 150 € : participation de 30 € par enfant
 - o Coût du voyage scolaire à charge de la famille supérieure à 150 € : participation de 50 € par enfant

La somme correspondante sera versée soit aux établissements scolaires soit directement aux familles concernées.

- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les sommes correspondantes

Cette délibération retire et remplace la délibération n°230829-3 du 29/08/2023 portant sur le même objet.

DCM 231114-2 STERILISATION DES CHATS ERRANTS : SUBVENTION ASSOCIATION L'ABRI

Rapporteur : Jean-François MONET

Monsieur le Maire indique qu'il est destinataire de plusieurs signalements de chats errants sur la commune lesquels génèrent des nuisances y compris pour les chats domestiques et engendrent une prolifération non contrôlée de la population féline.

La stérilisation n'est pas obligatoire en France. S'agissant des chats, les maires peuvent mettre en place une alternative à la fourrière et, en vertu de l'article [L211-27 du Code rural et de la pêche maritime](#), procéder à la capture des chats non identifiés vivants sur leur commune afin de les identifier, les faire stériliser et de les relâcher sur place. Ce dispositif dit « chats libres » résulte généralement d'une coopération avec une association de protection animale et un ou des vétérinaires.

L'association L'Abri intervient ponctuellement sur la commune et propose de poursuivre son intervention sur la commune moyennant une aide financière de la commune. En effet, chaque stérilisation coûte entre 60 et 100 € environ.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention à l'association l'Abri à l'occasion du vote du budget 2024.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

DCM 231114-3 SYNDICAT DU CHENIL DE BIREPOULET : RETRAIT DE LA COMMUNE DE TARNOS

Rapporteur : Jean-François MONET

La commune de Tarnos a souhaité se retirer par délibération du 4 juillet 2023 du Syndicat du chenil de Birepoulet de Capbreton. Par délibération en date du 26 septembre 2023, le conseil syndical du syndicat a approuvé le retrait de la commune de Tarnos.

Conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, il appartient à chaque commune membre de se prononcer sur le retrait envisagé dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans les délais, l'avis sera réputé défavorable.

La procédure prévoit également la production d'un rapport d'incidences financières et organisationnel sur le syndicat. La perte de recettes liée au retrait de la commune de Tarnos d'un montant de 30 000 euros sera probablement répercuté sur les participations annuelles des autres communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DE SE PRONONCER favorablement sur le retrait** de la commune de Tarnos du Syndicat mixte du Chenil de Birepoulet
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour transmettre la présente au Syndicat mixte de Birepoulet et signer tout document en lien avec la présente décision.

DCM 231114-4 RH : ABROGATION DE LA DELIBERATION 230829-8 PORTANT SUR LE RIFSEEP

Rapporteur : Jean-François MONET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération n°230829-9 en date du 29 août 2023 portant sur le RIFSEEP,

Vu le recours gracieux en date du 29/09/2023 de la Préfecture des Landes demandant l'abrogation de la délibération susvisée comportant une irrégularité de nature à entacher d'illégalité la délibération en l'absence de l'avis préalable du Comité Social Territorial,

- **DECIDE** d'abroger la délibération n°230829-9 en date du 29 août 2023.

<p align="center">DCM 231114-5 OPERATION CAMPANER : PRINCIPE D'ACQUISITION D'UN VOLUME DE LOGEMENTS PAR HSA</p>
--

Rapporteurs : Jean-François MONET – Jean-Pierre HICAUBER

L'installation de la coiffeuse et du policier municipal dans leurs nouveaux locaux est programmée pour novembre ce qui permettra d'entreprendre la démolition du bâtiment actuel.

A l'origine, un bail à réhabilitation avait été envisagé ce qui implique que la commune demeure propriétaire. L'organisme HSA a demandé l'octroi d'une aide au titre du fonds friche laquelle impose que l'organisme HSA soit propriétaire du bâtiment.

L'estimation des Domaines a été fixé à 135 000 €.

M Gemain demande si la commune pourra donner son avis sur une partie des logements et placer des locataires.

8 logements sont prévus et sur 4 logements, la commune pourrait avoir une voix prépondérante pour les attributions.

Mme Wenzinger indique que c'est possible sauf si un dossier DALO se présente.

Mme Balet précise que les logements proposés sont trop petits pour accueillir une famille avec enfants, il serait nécessaire que la commune dispose de quelques logements de type T4.

Monsieur le Maire précise que certaines personnes « organisent une situation personnelle compliquée » afin de bénéficier prioritairement de logements sociaux ; certaines provenant d'autres régions.

Mme Wenzinger ajoute que d'autres ont des exigences importantes.

Mme Royer Spagna : a-t-on une idée du prix du loyer qui serait appliqué aux professionnels de santé dans le futur bâtiment ?

Monsieur le Maire a indiqué aux professionnels de santé que la commune pourrait s'adapter aux loyers dont ils sont redevables actuellement, la perte pour la commune pourrait être répercutée à terme sur le montant de la vente des cabinets aux professionnels. Il rappelle que l'objectif de la commune n'est pas de faire du bénéfice mais d'équilibrer l'opération.

DELIBERATION

La commune de Benesse-Maremne est propriétaire des bâtiments situés parcelles AB 268, AB 707, AB 270 et AB 708 en cœur de bourg, face à l'église.

Les élus souhaitent requalifier cet îlot pour accueillir une offre résidentielle sociale mais également des activités médicales en RDC.

La commune de Benesse-Maremne a sollicité Habitat Sud Atlantic en ses qualités d'aménageur, de constructeur et de gestionnaire de logements sociaux pour étudier la faisabilité d'une opération mixte.

Situés en zone Urbaine (U) du PLUI et dans un périmètre de protection des sites (AC2 – Etangs Landais Sud), les bâtiments actuels ne présentent pas de qualité architecturale particulière.

Le programme de démolition – reconstruction consiste ainsi en :

- La démolition des bâtiments actuels
- La construction d'un bâtiment neuf en R+2 :
 - o 8 logements locatifs sociaux aux étages, répartis en 4 T3 et 4 T2, en maîtrise d'ouvrage directe en acquisition par Habitat Sud Atlantic, au prix de 126 000 €, d'une surface habitable totale de 458 m². Ces logements bénéficient également de la réalisation d'un parking de 10 places de stationnement, qui leur sont attribuées, dont 1 PMR (1 stationnement par logement + 2 stationnements visiteurs).
 - o Au rez-de-chaussée, des locaux propriété de la commune, pour des activités de professions médicales d'une surface totale de 330 m², avec la réalisation d'un stationnement PMR.
- La rénovation du parking public existant, auquel on accède par le parking des logements, comprenant 12 places.
- La requalification de la portion de la rue du Clocher, dont le tracé sera rectifié dans la portion d'intervention du projet, avec la réalisation d'un parking public de 12 places. Les travaux comprennent également la réfection des trottoirs de l'allée des Sports, au droit du bâtiment neuf.

Concernant la réalisation du RDC (pôle médical, propriété communale) :

- Pour la partie destinée aux médecins, les travaux concernent également la réalisation des aménagements intérieurs
- Pour la partie destinée aux dentistes, les travaux ne concernent que la livraison de la coque vide. Les travaux d'aménagement intérieur seront réalisés par les professionnels concernés (dentistes).

Les deux Parties ont la volonté de réaliser ces travaux dans le cadre d'une opération unique, dans le cadre d'une convention de Maitrise d'Ouvrage unique par HSA en nom et pour le compte de la commune de Bénésse-Maremne, signée le 20 juillet 2023.

Une division en volumes sera également établie.

Resteront propriété de la commune des lots de volumes, à savoir :

- Le RDC du bâtiment neuf, le pôle médical composé de deux parties :
 - § Une partie pour les dentistes (vente), livré coque vide, d'une surface de 125 m² et comprenant un accueil, sanitaires, salle d'attente, 2 salles de soins, une salle technique et des locaux annexes
 - § Une partie pour les médecins (vente ou location), livré aménagé d'une surface de 205 m², comprenant 5 salles de soins, une salle d'attente, des sanitaires, une salle de repos et des locaux annexes.
 - Un stationnement PMR à proximité immédiate du bâtiment
- HSA sera notamment propriétaire de lots de volume concernant les étages supérieurs où seront situés les huit logements d'habitation et de lots de volume pour les 10 places de stationnement.
- Le projet prévoit également la requalification de la portion de la rue du Clocher, dont le tracé sera rectifié dans la portion d'intervention du projet, avec la réalisation d'un parking public de 12

places. Les travaux comprennent également la réfection des trottoirs de l'allée des Sports, au droit du bâtiment neuf.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'opération ci-dessus énoncée à savoir la mise en œuvre d'une opération mixte confiée à Habitat Sud Atlantic, office de l'habitat de Pays Basque, domicilié à Bayonne de construction de logements sociaux et de locaux destinés à des activités médicales
- **ACCEPTE de confier** la maîtrise d'ouvrage à HSA au nom et pour le compte de la commune s'agissant du volume de construction de locaux en rez-de-chaussée destinés à des activités médicales, de rénovation du parking public, de la requalification d'une portion de la rue du Clocher et de réfection de voirie et de trottoirs,
- **ACCEPTE la vente** d'un volume de logements à HSA pour un montant de 126 000 €,
- **DESIGNE** Maître LAMOLIERE, notaire à Bidart – 64 pour établir l'acte de vente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier

DCM 231114-6 PLUI : RENONCIATION EMPLACEMENT RESERVE BEN 09
--

Rapporteur : M Jean-Pierre Hicauber – M Jean-François MONET

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du PLUI en 2020 et des différentes modifications qui ont suivi, 19 emplacements réservés ont été retenus pour réaliser des projets communaux.

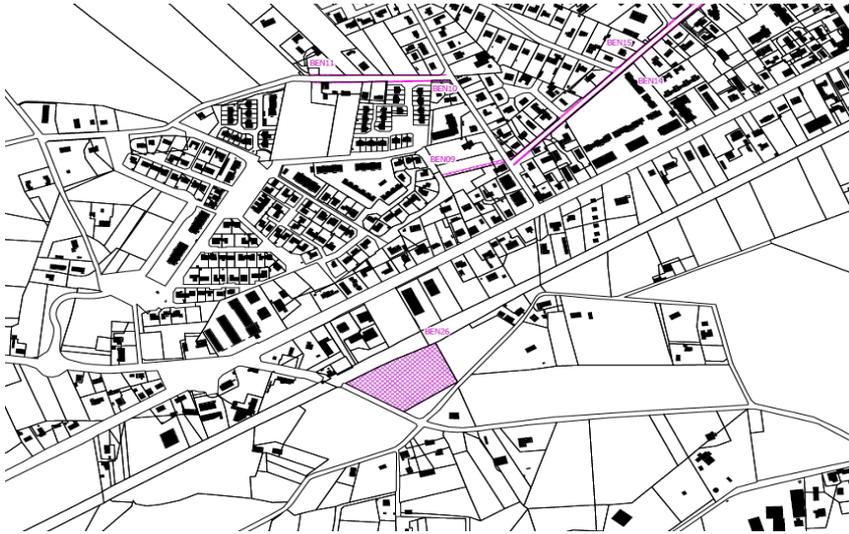
L'emplacement réservé BEN 09 route d'Angresse avait vocation à construire une liaison douce/voie partagée. Le propriétaire « Constructions de la côte sud » du terrain figurant comme réservé au PLUI a mis la commune en demeure d'acquérir l'emplacement réservé par courrier en date du 25/10/2023 dans le cadre de la procédure de délaissement.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la suite à donner au droit de délaissement ainsi mis en œuvre.

Monsieur le Maire explique que ces parcelles n'ont plus à être définies comme « emplacement réservé » pour la réalisation d'une liaison douce/voie partagée. Par conséquent, il demande au conseil municipal de renoncer à l'acquisition des parcelles qui a pour effet de supprimer ladite réserve au droit des parcelles.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de renoncer** à l'emplacement réservé BEN 09
- **PREND ACTE que** le droit de préemption est purgé par son renoncement et son refus d'acquérir, en sa qualité de bénéficiaire de l'emplacement réservé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier



DCM 231114-7 RAPPORTS D'ACTIVITES 2022 DU SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES COTE SUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activités 2022 du Syndicat mixte des Rivières Côte Sud,

CONSIDERANT que l'article L. 5211-39 du CGCT, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année au maire de chaque commune membre de tout établissement public de coopération intercommunale,

PREND ACTE de la présentation des rapports d'activités 2022 du Syndicat mixte des rivières Côte Sud.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque divers sujets :

- Inauguration du local de Beness Coop le vendredi 17 novembre vers 17 h. Le conseil municipal est invité.
- Remise des diplômes du brevet le 17/11. Benoît Larroque représentera la commune.
- Regain : Assemblée Générale le 22/11 à 16 h : Mme Wenziger
- 29 novembre 2023 à 9 h manif violences faites aux femmes à Tarnos
- 28/11 à Domolandes : le Sitcom organise un colloque sur l'économie circulaire
- 1/12 à 19 h : accueil des nouveaux bénessois et nouveaux parents de l'année (environ 37 naissances) à la salle du foyer rural
- - 8/12 à 14 h rdv au tribunal judiciaire de DAX : information aux élus
- 8-9/12 : téléthon
- 9/12 : repas de Regain
- 13/12 : CCAS : goûter des anciens
- 16 /12 : Noël de l'association du Foyer rural
- 19/12 à 19 h : réunion du conseil municipal
- Renouvellement de la commission de contrôle des opérations électorales – les candidats doivent se faire connaître avant le 1^{er} décembre

- Délégués administration M Laborie -
 - Délégués du conseil municipal
 - Délégués du tribunal
-
- Urbanisme : refus de l'autorisation de défrichement terrain à Carrère délivré la DDTM
 - RTE : les travaux vont commencer – des recours sont en cours provenant de certaines communes – les élus de Bénesse demeurent attentifs
 - SITCOM 40 : modification et aménagements des emplacements des containers sur la commune
 - Recours au Tribunal administratif contre la commune de M Camacho pour refus de permis de construire sur son terrain route d'Orx

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Social, habitat, solidarité et CCAS

Rapporteuse : Mme Wenzinger

Le 13 décembre : goûter des anciens – Labenne prête un minibus, celui de Bénesse étant utilisé par l'espace jeunes

Réception des colis de Noël ce jour

Réunion du CIAS : réalisation d'un schéma directeur pour lutter contre la dépendance des personnes âgées avec un constat à savoir l'augmentation du nombre de personnes dépendantes et une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap
Projet de logement intergénérationnel permettant d'accueillir des personnes dans des maisons devenues trop grandes pour une personne jeune – ce type de logement se développe dans les villes étudiantes

La participation de MACS par repas livré en portage de repas passe de 1.25 € à 1.40 €
2 centimes en 2024

Inauguration à Soustons d'une maison France services

Des actions et conférences sur la thématique des violences faites aux femmes organisées dans les jours à venir

M Hicauber précise que M Graciet a effectué un don de 10 000 € au CCAS

Vie associative et sportives, animations

Rapporteuse : Mme Hervé

Projet de skate park : recours d'un voisin (courrier de la Préfecture et du défenseur des droits) – dans le cadre du dépôt d'une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat, étude d'impact au bruit de 5000 €HT est nécessaire – Une réunion de début de chantier a été programmée avec le maître d'œuvre et l'entreprise titulaire du marché de travaux

M le Maire indique que sa demande a été prise en compte dans le projet générant quelques coûts supplémentaires

M Janu a suivi une formation sur la gestion des associations et a été diplômé

Education enfance jeunesse

Rapporteuse : Mme Jouravleff

Un planning serré pour la programmation d'une commission

Réunion du conseil d'école et rencontre avec les nouveaux parents d'élèves : 291 élèves
Vote d'un nouveau règlement – des sanctions plus dures à l'égard de comportements inappropriés ou agressifs notamment vis-à-vis du corps enseignant
Mise en place de groupes de paroles en prévention de faits de harcèlement scolaire
Don de 7000 € de l'APE à l'école
Réflexion sur l'homogénéisation des règlements de l'école et des services périscolaires et extra-scolaires

Réunion enfance-jeunesse à MACS : présence du Directeur de la CAF dans le cadre du renouvellement de la signature de la Convention Territoriale Globale
Retour du schéma des familles : territoire de MACS : numéro 1 en nombre d'allocataires – les ménages consacrent plus de 39 % de leur budget pour se loger – démographie ascendante – nombre d'assistantes maternelles le plus élevé des Landes – les structures d'accueil de loisirs accueillent plutôt en nombre les enfants – actions en faveur de la parentalité importantes sur MACS – mieux communiquer sur les offres d'accueil de loisirs
Espaces de vie sociale importants avec les maisons France service exemple Tyrosse et Soustons.
Une PSO jeunes destiné à l'espace jeunes à l'étude

En cours de recrutement d'un agent titulaire d'un BPJEPS à 50 % sur l'espace jeunes et 50 % centre de loisirs et accueil périscolaire

Bns Arts : des inscriptions d'artistes importantes – un concert le dimanche après-midi – 4 ateliers (gratuits)
La jeune bénéficiaire de la bourse au BAFA animera un atelier et sera en charge de l'accueil des enfants – le vernissage aura lieu le vendredi 17/11 à 18 h 30

Travaux/patrimoine communal/forêt

Rapporteur : M Nicolas

- Le local abritant le salon de coiffure a été livré ; le local police est en attente du raccordement électrique
- Groupe scolaire : à la suite de la réunion amiable le 6 septembre avec l'entreprise MAE , aucune intervention n'a été programmée conformément à leurs engagements du 6 septembre – des infiltrations d'eau ont été constatées entre temps – décision de lancer une procédure judiciaire, l'avocate a été mandatée – Le manager-risk de la société MAE a mandaté des équipes pour une intervention ces jours-ci

Des soucis sur les alarmes de l'Ecole, la société titulaire du marché Ionys après avoir reçu une lettre recommandée a fini par se déplacer pour effectuer les recherches d'erreur et remplacer le matériel défectueux

- Etude du prochain bâtiment des ateliers municipaux : l'APS produit par l'architecte avoisine un montant de 500 000 € - un montant de 250 000 € avait été envisagé au BP
- Réunion MACS pérennité des voies : intervention sur le chemin de Laste (endommagé à l'occasion des travaux de l'autoroute) pour 200 000 € et réfection d'un pont
- M Le Maire indique que la société VINCI a indiqué que les travaux de l'aire de covoiturage devraient être réalisés d'ici à 5 mois ; l'entreprise de travaux a été retenue.

Urbanisme/cadre de vie/environnement/développement durable

Rapporteur : M Hicauber

- **Parking de la gare** : consultation d'entreprises lancée pour la construction du parking et l'étude de couverture par des ombrières photovoltaïques est en cours
A rechercher des subventions de la région et fonds FIL environnement
- **Opération « Yans »** : démarche d'appel à projet – audition de 4 promoteurs et présentation des esquisses de projet
 - Opérateur AMADE
 - Opérateur NEXITY
 - Opérateur SEIXO
 - Opérateur ZELAIA

Pour le moment, il n'a pas été trouvé d'activité commerciale « moteur » de la zone, il est envisagé de laisser 2 mois supplémentaires aux promoteurs pour compléter leur offre.

M le Maire précise qu'il est possible que la commune conserve la main sur une partie des terrains

Le recours au tribunal administratif de M Lazorthes sur la contestation de l'emplacement réservé a été rejeté par la TA de Pau

L'immeuble M Laterrade est en vente : l'évaluation des Domaines a été demandé par la commune qui pourrait être intéressée

Communication/culture

Rapporteur : M Larroque

Le contrat de travail de l'agent en charge de la communication a été reconduit pour 6 mois

Magazine municipal : distribution le 4 janvier en même temps que le magazine de MACS

Site web : proposition d'une sous-traitance technique

Rencontre de François Lousteau prochainement en charge de la gestion du pôle d'arts plastiques à Labenne accompagné d'Isabelle et de Mme Jouravleff : à étudier la possibilité de recevoir des expos à Bénesse

Sécurité, prévention, administration générale, ressources humainesRapporteur : M Gautherin**Finances/Economie**Rapporteur : Mme Azpeitia

Présentation du panorama de la taxe de séjour dans les Landes 2022 adressé par Landes attractivité : une collecte d'environ de 10 millions sur le département dont une majorité perçue sur les communes du littoral – 70 % des communes se sont équipées d'une plateforme de collecte en ligne

Bénesse : 2021 : 16000 € – 2022 : 27000 € - 2023 : 16700 € à ce jour

Mme Lageste : est-ce que Bénesse a instauré une taxe sur les logements vacants ?
Réponse non – la commune n'est pas encore intégrée dans le cadre du dispositif de zone tendue – INSEE : 7 % de résidences secondaires sur la commune

Courant décembre : commission finances ayant pour objet les projets d'investissement 2024 et décisions en matière RH

Recouvrement des impayés : le trésor public est en charge du recouvrement, Mme Azpeitia indique qu'un courrier type mairie a été réalisé pour envoi aux débiteurs en supplément

Elus souhaitant intégrer des commissions municipales :

Commission RH : M Nicolas et Mme Hervé

Commission Urbanisme : Mme Azpeitia

- Calendrier :

La réunion du prochain conseil municipal aura lieu le _____ à _____ h.

DECISIONS DU MAIRE

Informations du maire : délégations données au titre de l'article [L. 2122-22](#) du CGCT

N° décision	Date décision	Objet :
2023-58	20-sept.-23	DIA VIDALENC Bruno
2023-59	20-sept.-23	DIA COMMUNE DE BENESSE-MAREMNE
2023-60	20-sept.-23	DIA VIDALENC Bruno
2023-61	20-sept.-23	DIA COMMUNE DE BENESSE-MAREMNE
2023-62	20-sept.-23	PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES PARENTS COLLEGE ANGRESSE
2023-63	6-oct.-23	DIA DUPORT Jean-Marc, BAA-PUYOULET Marie-Hélène, DUPORT Simone

2023-64	6-oct.-23	DIA SANDRINI Tatiana
2023-65	6-oct.-23	DIA LAVIGNE Bernard et Monique
2023-66	16-oct.-23	DIA DA SILVA GONCALVES MARTINS James
2023-67	16-oct.-23	DIA BACHACOU Nicolas
2023-68	16-oct.-23	DIA DUSSIN Jean et Nicole
2023-69	16-oct.-23	DIA TORDJMANN Frédéric
2023-70	16-oct.-23	DIA DOUSSEN Jean-Baptiste et Hind
2023-71	16-oct.-23	DIA TINCHON Laurent
2023/72	16-oct.-23	DIA LARTIGUE Mathilde
2023/73	17-oct.-23	DIA RIFFAT Bruno
2023/74	18-oct.-23	DIA RIFFAT Bruno
2023/75	18-oct.-23	DIA RIFFAT Bruno
2023/76	19-oct.-23	DIA RIFFAT Bruno
2023/77	20-oct.-23	DIA RIFFAT Bruno
2023/78	26-oct.-23	DIA DUTREY Dominique et Chantal
2023/79	26-oct.-23	DIA DUVERT Jean-Louis
2023/80	26-oct.-23	DIA JANU Jean-Jacques et Dominique
2023/81	27-oct.-23	DIA TAUZIA-LANGLOIS Françoise et PLAULT Nadine
2023/82	27-oct.-23	DIA SICARD Eric
2023/83	27-oct.-23	DIA SAULNIER Nicolas
2023/84	27-oct.-23	DIA SICARD Eric
2023/85	31-oct.-23	DIA TAUZIA-LANGLOIS Françoise et PLAULT Nadine
2023/86	31-oct.-23	DIA LLAMAS Franck

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 53.

Table des délibérations de la séance du 14 novembre 2023

NUMERO DELIBERATION	OBJET
231114-1	PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGES SCOLAIRES
231114-2	STERILISATION CHATS ERRANTS – SUBVENTION ASSOCIATION

	L'ABRI
231114-3	SYNDICAT CHENIL DE BIREPOULET : RETRAIT DE LA COMMUNE DE TARNOS
231114-4	RIFSEEP : ABROGATION DELIBERATION 230829-8 DU 29.08.23
231114-5	OPERATION CAMPANER : PRINCIPE DE ACQUISITION VOLUME DE LOGEMENT PAR HSA
231114-6	PLUI : RENONCIATION A EMPLACEMENT RESERVE BEN 09
231114-7	SYNDICAT DES RIVIERES COTE SUD : RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Jean—François MONET	Chantal JOURAVLEFF	Damien NICOLAS
Alexandrine AZPEITIA	Jean-Pierre HICAUBER	Jeanne WENZINGER
William GAUTHERIN Excusé	José LABORIE	Jean-Jacques JANU
Jean-Claude CUCIS	Nathalie ROYER SPAGNA	Corinne BALET
Gaëlle DE BRITO GONCALVES	Patrick MONDENX	Sophie LAGESTE
Muriel BENQUET Excusée	Nicolas GEMAIN	Cindy HERVE
Benoît LARROQUE	Benoît CHIRLE	